



FÉDÉRATION CANADIENNE
DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE

En affaires pour vos affaires.

99, rue Metcalfe, bureau 1202
Ottawa (Ontario) K1P 6L7

Lettre envoyée par courriel

Ottawa, le 6 mai 2021

L'honorable Chrystia Freeland, C.P., députée
Vice-première ministre et ministre des Finances
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Objet : Accès des nouvelles entreprises aux programmes d'aide gouvernementaux

Madame la Ministre,

Nous vous écrivons au nom des 95 000 petites et moyennes entreprises (PME) membres de la [Fédération canadienne de l'entreprise indépendante \(FCEI\)](#) pour vous rappeler que les nouvelles entreprises ne peuvent pas bénéficier des programmes d'aide fédéraux. La troisième vague s'étant bien installée, de nombreuses provinces ont ordonné aux entreprises de restreindre ou même de cesser leurs activités. Selon le [Tableau de suivi de l'état des PME](#), seulement 56 % des PME sont complètement ouvertes, 40 % ont tout leur personnel, et 29 % enregistrent des revenus normaux¹. Les programmes d'aide ont été une bouée de sauvetage pour un très grand nombre d'entreprises : 71 % de nos membres estiment que la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL) et le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) sont essentiels à la survie de leur entreprise en 2021². Nous avons été ravis que le gouvernement prolonge la SSUC et la SUCL jusqu'à l'automne dans son récent budget, mais nous sommes déçus de voir qu'encore une fois, les entreprises qui ont commencé leurs activités après mars 2020 n'auront pas accès à l'aide gouvernementale liée à la pandémie.

Au Canada, des milliers d'entreprises sont créées chaque mois. Comme vous le savez, les nouvelles entreprises – celles qui ont ouvert leurs portes après mars 2020 – n'ont pas accès aux principaux programmes gouvernementaux comme le CUEC, la SSUC, la SUCL et le Programme de crédit pour les secteurs très touchés (PCSTT).

Au cours de la dernière année, la FCEI a signalé plusieurs fois, à vous et à vos collègues, les lacunes des programmes d'aide d'urgence, dont leur inaccessibilité pour les nouvelles entreprises (voir notre lettre datée du 15 décembre 2020 en pièce jointe). Nous avons aussi soulevé la question lors de discussions avec vous et avec votre ministère ainsi que dans nos recommandations et rencontres prébudgétaires. Plus de **12 000 entreprises** ont signé une pétition demandant au gouvernement d'aider les nouvelles entreprises.

¹ FCEI, Sondage Votre voix – avril 2021, 8 avril-date à confirmer 2021, résultats préliminaires, n = 3744

² FCEI, Sondage Votre voix – janvier 2021, 12 au 31 janvier 2021, n = 7096

Pour les entreprises qui peinent à rester ouvertes et à garder leurs employés, le budget de 2021 est une occasion manquée de combler les lacunes de l'aide gouvernementale. Lors de sa conférence de presse quotidienne du 19 mai 2020, le premier ministre a déclaré que « [...] *la ministre Ng étudie des solutions potentielles pour aider les propriétaires d'entreprise et les entrepreneurs qui exploitent leur entreprise en utilisant leur compte bancaire personnel au lieu d'un compte d'entreprise ou qui n'ont pas fait de déclaration de revenus, comme les **nouvelles entreprises**.* » (traduction libre). Mais presque un an plus tard, ces solutions se font toujours attendre.

De nombreuses provinces, comme la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario et le Québec, ont trouvé des moyens de permettre aux nouvelles entreprises de demander de l'aide. Nous sommes convaincus que le gouvernement fédéral peut moduler les critères d'admissibilité des programmes d'aide pour que les nouvelles entreprises puissent en profiter, et ce, sans altérer l'intégrité des programmes. Voici ce que la FCEI propose :

- ▶ Ne plus exiger d'avoir un numéro d'entreprise (NE) de l'ARC actif au premier jour de l'entrée en vigueur des programmes d'aide d'urgence, ou permettre aux entreprises d'en faire la demande.
- ▶ Ne plus exiger de déclaration de revenus antérieure pour les entreprises qui n'étaient pas en activité.
- ▶ Demander aux nouvelles entreprises de démontrer qu'elles ont engagé des dépenses ou réalisé des investissements importants en lien avec leurs activités.
- ▶ Puisque les nouvelles entreprises ne peuvent pas comparer leur perte de revenus pour le mois correspondant en 2019 ou même, dans bien des cas, à janvier et février 2020, il faudrait leur permettre d'utiliser la perte de revenus moyenne pour leur secteur dans leur province (ex. : si la perte de revenus moyenne se chiffre à 40 % pour un restaurant du Manitoba en septembre, ce taux pourrait être utilisé aux fins des calculs de la SSUC/SUCL). Sinon, il faudrait leur permettre de comparer leurs revenus à la moyenne des derniers mois, comme l'a fait la Saskatchewan.
- ▶ Permettre aux nouvelles d'entreprises d'avoir droit rétroactivement à la SSUC, à la SUCL et au CUEC.
- ▶ Permettre aux entreprises créées après le 1^{er} mars 2020 de démontrer une diminution mensuelle des revenus en comparant n'importe quel mois compris entre avril 2020 et avril 2021 à n'importe quel mois compris entre novembre 2020 et avril 2021.
- ▶ Permettre aux nouvelles entreprises de comparer les revenus mensuels à ceux du mois précédent (avant l'imposition des restrictions).

Les nouvelles entreprises n'ont pas été épargnées par les confinements, les restrictions et les autres conséquences dévastatrices de la pandémie. En fait, elles sont même plus vulnérables que les entreprises bien établies qui, lorsque la pandémie a frappé, pouvaient compter sur des réserves et un accès au crédit. Mais malgré toutes les embûches, les nouvelles entreprises continuent de s'efforcer de survivre pour servir leurs clients et permettre à leurs employés de travailler. Pour ouvrir une entreprise, il faut généralement des mois, voire des années, de travail : trouver et rénover un local, acheter de l'équipement, embaucher et former le personnel, etc. De nombreuses entreprises ayant

ouvert leurs portes après mars 2020 avaient déjà investi beaucoup de temps et d'argent, et n'avaient pas d'autre choix que d'ouvrir. Nous croyons que ces entrepreneurs ne devraient pas être punis pour des événements hors de leur contrôle.

La relance économique du Canada dépend de la création de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois. Selon les données les plus récentes de Statistique Canada, la part des ouvertures de nouvelles entreprises est remontée à son niveau prépandémie, soit à environ 4 entreprises sur 10, et s'y maintient depuis novembre 2020³. C'est une bonne nouvelle, mais rappelons que les nouvelles entreprises ne luttent pas à armes égales avec celles déjà établies, puisqu'elles doivent se plier aux mêmes restrictions sans avoir accès aux mêmes programmes d'aide.

Nous remercions le gouvernement de collaborer avec nous pour adapter les programmes d'aide aux besoins des PME canadiennes. Il est maintenant capital de trouver une façon de permettre aux nouvelles entreprises d'obtenir l'aide dont elles ont besoin, en ces temps difficiles, pour qu'elles puissent continuer à servir nos communautés et contribuer à la prospérité du pays et à la relance économique.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous téléphoner au **613-235-2373, poste 1201**, ou à écrire à Corinne Pohlmann (Corinne.Pohlmann@cfib.ca) ou à Jasmin Guénette (Jasmin.Guenette@cfib.ca).

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre considération distinguée.



Corinne Pohlmann

Vice-présidente principale des affaires nationales
et des partenariats



Jasmin Guénette

Vice-président des affaires nationales

c.c. L'honorable Mary Ng, ministre de la Petite Entreprise, de la Promotion des exportations et du Commerce international

PJ : CFIB Letter re New Businesses (15 décembre 2020)

³ Statistique Canada. [Tableau 33-10-0270-01 Estimations expérimentales pour les entreprises nouvellement ouvertes et les entreprises nouvellement fermées pour le Canada, les provinces et territoires, et les régions métropolitaines de recensement, données désaisonnalisées](#)